



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

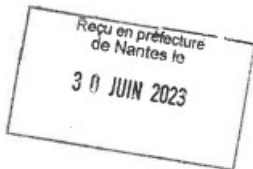
Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNÉREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-24

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS



DELIBERATION 2023-06-24

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration:

- ♦ considérant que les comptes administratifs et les comptes financiers présentent des excédents qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que les comptes financiers présentent :
 - ✓ un excédent de fonctionnement de : 104 662,11 € au titre de la gestion de l'exercice 2022,
 - ✓ un résultat antérieur reporté de : 341 141,92 €
- ♦ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

⇒ Report à nouveau pour : **445 804,03 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023 dont 315 524,08 € repris par anticipation au budget principal (300 000 € au CCAS et 15 524,08 € au CLIC).

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en prefecture de Nantes le 30 juin 2023
Publié le 05 juillet 2023